

ETAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau organisation, réglementation et affaires juridiques.*

DÉCISION N° 000-32442-2007/DEF/EMM/ORJ portant rattachement de la cellule opérationnelle d'environnement de la marine.

Du 13 juin 2007

NOR D E F B 0 7 5 1 2 6 6 S

Référence :

Instruction générale n° 10/DEF/DCCM/ADM/UNITES du 7 juin 1995 (BOC, p. 3084 ; BOEM 113), modifiée.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 113.14.

Référence de publication : BOC N°18 du 30 juillet 2007, texte 89.

La cellule opérationnelle d'environnement de la marine (CELENV), implantée à Toulouse relève de l'état-major des opérations de l'état-major de la marine (EMM/EMO) à compter du 11 mai 2007. Elle conserve ses attributions actuelles.

Le commandant de l'école des marins météorologistes-océanographes (ECOMETOC) est désigné par ailleurs comme chef de la CELENV.

La CELENV regroupe le personnel affecté aux plans d'armements référencés sous les codes unités « CELENV TLOUSE 45701 » et « METEO NAT 34125 ».

La CELENV demeure rattachée, pour l'administration et la gestion du personnel militaire, au centre administratif de la marine à Paris (CAM PARIS), conformément aux dispositions de l'instruction générale citée en référence.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1re classe,
sous-chef d'état-major "soutien et finances",*

Bernard LENOIR.